



La Gazette



Bulletin d'information de la Commune d'Eclaron Braucourt Sainte-Livière

N'HESITEZ PAS A CONSULTER NOTRE SITE INTERNET COMMUNAL
 (mise à jour bimensuelle, accès lien périscolaire et autres services, informations) :
<http://www.eclaron-braucourt-steliviere.fr>

Le mot du Maire Jean-Yves Marin

Après un été d'accalmie, l'automne et ses frimas voient progresser à nouveau l'épidémie de Covid.

Désirant limiter le risque de contamination et de transmission du virus **aux abords de l'école**, nous avons sollicité un arrêté préfectoral obligeant le port du masque dans cette zone dès la rentrée scolaire ; cette mesure fût bien perçue et globalement respectée.

Elle est désormais obligatoire pour tout le département...

Dans l'école elle-même, tant pour le temps scolaire que cantine et périscolaire, des mesures contraignantes sont respectées (gestes barrières, lavage des mains, désinfection régulière et aération des locaux) entraînant un surcroît de travail et d'attention de **toute notre équipe périscolaire et ménage**.

Cet effort dans la durée mérite d'être souligné et reconnu.

Cette reprise de l'épidémie **perturbe grandement l'activité de nos associations**, c'est pourquoi nous veillons à leur faciliter autant que possible leurs actions ; en revanche, il est de notre devoir de suivre les recommandations des services de l'état et de limiter si ce n'est d'interdire les réunions festives dans les salles communales ; éviter toute propagation du virus est une nécessité impérieuse !

Par ailleurs, sachez que nous étudions différentes possibilités, en liaison avec les médecins, permettant de pérenniser l'offre médicale pour notre secteur.

Je ne peux omettre quelques mots sur notre Agglo, **la prise de compétence forcée** de l'eau potable est particulièrement difficile et laborieuse à ce jour ; j'y suis particulièrement investi mais la coordination des actions sur près de 60 communes **prendra nécessairement du temps**.

La gouvernance de notre Agglo se met en place progressivement, en fonction des conclusions d'un audit en cours, elle sera, nous l'espérons, pleinement efficace début 2021.

Cela n'entrave pas notre travail, et, par exemple, le projet de la piste cyclable reliant Eclaron à Humbécourt et traversant le village est étudié de façon précise pour une réalisation en 2021.

La pluie tant attendue arrivant, la végétation reprend vigueur, ainsi nous souhaitons bonne cueillette aux chercheurs de champignons.

Jean-Yves Marin

Restons solidaires

Le Registre des personnes vulnérables



La commune a l'obligation de tenir un registre des personnes vulnérables. Il s'agit d'un **devoir de solidarité envers les plus fragiles**. Ce registre recense les personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi que les personnes adultes handicapées et toute personne vulnérable du fait de son isolement familial, géographique ou affectif.

Le dispositif vise à recueillir des informations telles que leurs nom, prénom, âge et domicile afin de pouvoir les contacter et leur apporter une protection par des conseils ou de l'assistance.

La finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence dans des situations d'évènement exceptionnel menaçant la santé de ces personnes.

La **démarche d'inscription est volontaire** et la **déclaration est facultative**.

Il appartient donc à chaque personne concernée désirant être répertoriée dans ce **registre de se faire connaître en mairie**.

L'inscription peut être demandée soit par la personne concernée, soit par son représentant légal ou un tiers.

Le Conseil Municipal.

Associations des villages

Tennis

Le TCBEL, Tennis Club d'Eclaron, propose aux enfants de 5 à 16 ans des cours de Tennis au gymnase le mercredi à 13h00 et 14h00. **Des places sont encore disponibles**. S'adresser au moniteur Mickael COLAS au 0620324710.



Le Président, Jean-Yves MARIN.

L'école de Foot



Ce sont près d'une centaine de jeunes de 5 à 16 ans qui sont accueillis pour pratiquer le football. Les compétitions se déroulent essentiellement sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saint Dizier, Der et Blaise. Aussi, les équipes ont l'occasion de se défendre lors du tournoi proposé par l'US Eclaron sur le stade Verpillot au mois de mai. Les dernières éditions ont rassemblé 150 petits d'une vingtaine de club de la région.

Les entraînements se déroulent sur les installations d'Eclaron le mercredi après-midi pour les plus jeunes, les mardis et les jeudis en fin d'après-midi pour les u10/u11, le mercredi en fin d'après-midi pour les u12/u13, à Chancenay le mercredi après-midi pour les u14 et enfin les mercredis et les jeudis en fin de journée pour les u15/u16 sur les installations bragardes PERGAUD. Environ 15 bénévoles encadrent les jeunes footballeurs pour les entraînements et surtout pour les rencontres des weekends.

Il est à noter que les jeunes de 15 ans participent à un championnat qui leur fait découvrir tout le territoire champardennais de Langres à Sedan en passant par Troyes et Nogent/Seine.

Le succès de notre école et les contraintes sanitaires actuelles nous amènent à rechercher encore et encore des dirigeants pour accompagner nos jeunes sportifs.

Philippe Guillaume.

Les Amis de l'Eglise de Braucourt

L'Association Les Amis de l'Eglise de BRAUCOURT a été créée le 9 mars 2018 et a pour but de sauvegarder l'église, d'aider le financement du mobilier afin de redonner à l'église sa vocation culturelle et culturelle, son intérêt touristique et patrimonial.

Notre soirée dansante du 14 mars 2020 n'a pu avoir lieu suite à la crise sanitaire, nous faisons appel à votre générosité pour pallier au manque de fonds ; soit en devenant adhérent, la cotisation est de 10 euros ; soit en faisant un don à notre association reconnue d'intérêt général, à partir de 30 euros il vous sera délivré un reçu fiscal.

Paiement par chèque à l'ordre de : Les Amis de l'Eglise de Braucourt et adressé à :
Madame Séverine FRONT 19 rue du Lac 52290 Braucourt
Ou Madame Catherine ADAM 17 Rue du Lac 52290 Braucourt
Votre don aura un impact majeur sur l'aide apportée à notre association.

Les membres du Bureau.



Un nouveau coq pour l'Eglise de Braucourt



Le nouveau coq de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption (Eglise du village de Braucourt, objet d'importants travaux de restauration) a été dévoilé aux habitants de Braucourt ce 14 juillet, comme le veut la tradition, par **un tour du village** et était escorté par l'Espérance Eclaronnaise, ainsi que les élus locaux.

Sa bénédiction a été faite le jour même par le Père Benoit Sepulchre et son installation au sommet de l'édifice a eu lieu le lendemain, mercredi 15 juillet ; place qu'il occupera nous espérons le plus longtemps possible.

Bruno Jaquet.

Vie périscolaire

La fréquentation sur le périscolaire du matin et du soir varie entre 35 et 40 enfants.

Pour le midi nous accueillons entre 75 et 80 enfants qui mangent sur 2 services et 2 salles différentes.

Les groupes constitués sont fixes par classes (répartis en 3 groupes dans 3 salles différentes).

Le mercredi environ une trentaine d'enfants fréquente la structure.

Le **projet d'animation sur l'année scolaire** prévoit :

La création d'une mascotte pour l'espace restauration (en lien avec le tour de France) ;

Des activités autour de la sécurité routière et les déplacements en vélo seront abordés tout au long de l'année dans le but d'organiser une sortie vélo en fin d'année ;

La fabrication de décorations de Noël qui seront installées dans la commune.

Pour les vacances scolaires un centre aéré est ouvert et aura lieu aux dates suivantes :

OCTOBRE : du 19 au 23 Octobre 2020 ;

FEVRIER : du 22 au 26 Février 2021 ;

AVRIL : du 25 au 30 Avril 2021 ;

JUILLET : du 07 au 30 Juillet 2021.

Pour accueillir les enfants, nous avons 1 Animatrice CAP petite enfance, 1 aide animatrice, 3 animatrices BAFA. 2 agents technique assurent le service restauration (réchauffe et dressage des plats, dressage de la table, vaisselle et nettoyage des locaux...).



Nouveau service à destination des familles opérationnel depuis la rentrée : **l'espace famille** qui permet d'accéder **via une plateforme** à tous nos services (inscriptions aux différentes prestations, règlement des factures, infos diverses...). Cet espace est activé une fois le dossier d'inscription retourné.

Lien = <https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/accueil>

Nouveau prestataire en restauration : depuis septembre la société API de TORVILLIERS a été sélectionné suite à l'appel d'offres émis par l'agglomération. Notre commune fait partie du groupement de commandes de repas, ce qui nous permet de bénéficier de ce service.

Il est à noter quelques petits changements au niveau des menus avec la présence du bio, du local, le repas végétarien une fois par semaine.

Lien = <https://www.c-est-pret.com/scolaire/accueil/6e563ccb18f44747a008afe4f3beb889>

Le Directeur, Thomas Candrina.

Factures d'eau...

Ces factures vont (enfin !) arriver.

Prévue en septembre un bug dans le transfert informatique entre les services de l'Agglomération et la Trésorerie a encore retardé leur émission ; elles devraient vous parvenir fin Octobre.

Le Maire, Jean-Yves Marin.

Prenez, Lisez, Partagez...



Une boîte à livre est installée sous le préau de l'ancienne école de Sainte Livière, elle est amenée à encore évoluer...Qu'est-ce qu'une boîte à livres ?

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où **chacun peut déposer et emprunter gratuitement des livres** que vous avez lus et aimés afin de faire partager en leurs donnant une seconde vie.

Faites-la vivre !

Une boîte similaire sera bientôt installée sur Eclaron, à proximité de la Mairie.

L'équipe Municipale.

Libre expression de l'Opposition

Ne pas adhérer à la pensée unique complique la communication au sein du conseil municipal d'Eclaron, car la libre expression de l'opposition n'est pas du tout du goût de Mr le Maire! ...C'est ainsi qu'elle s'est vue menacée d'être privée de débats lors des prochaines séances de conseil. Mr le Maire propose d'organiser en interne les débats avec son équipe et de réduire les réunions de conseil municipal obligatoires à l'enregistrement légal des délibérations. La république Eclaronnaise, déjà bien particulièrement connue s'en trouve bouleversée....

Notre détermination n'en demeure pas moins intacte pour vous communiquer notre ressenti sur cette vie municipale. C'est ainsi que nous trouvons inacceptable l'état de propreté dans lequel se trouvait le cimetière le week-end du 15 août, et « l'oubli » du souvenir de la terrible journée du 30/08/44 à Braucourt où trois villageois ont été fusillés. Oubli justifié selon Mr le Maire par sa forte occupation sur des projets tournés vers l'avenir.....sans doute le projet d'accessibilité de la mairie de Ste-Livière ...et de dérogation de celle de Braucourt...avec le souci d'économie de l'argent public ... sans avoir à augmenter la cantine scolaire...tout en gérant la crise sanitaire en supprimant les manifestations populaires...

Côté communauté d'agglomération, compétence eau et assainissement, toujours le flou ! que ce soit dans le domaine de la facturation, de l'information, et paraît-il d'après certains prestataires, du parcours à accomplir pour le règlement de leurs factures.

Bien des choses encore, mais notre droit d'expression se limitant à 1/3 de page, nous souhaitons que le coq installé en haut du clocher de l'église de Braucourt, après sa bénédiction le jour de l'anniversaire de la révolution Française, puisse toujours pousser son « cocorico » Républicain et nous indiquer toujours la direction d'un vent de liberté.

Luc HISPART Laurette LIGIER Thomas GROSJEAN

Economie, projets et travaux

Dans le cadre du plan de relance (ou plutôt de maintien) de l'activité économique, des mesures incitatives fortes sont proposées par l'Etat sous forme de **subventions complémentaires** à solliciter très rapidement. C'est pourquoi nous travaillons d'arrache-pied pour élaborer des projets pouvant bénéficier de ces aides spécifiques, je citerais :

- Création d'une aire de jeux pour enfants à proximité du groupe scolaire ;
- Mise en accessibilité de la salle de réunion et de la mairie de Sainte-Livière ;
- Mise aux normes accessibilité de la salle Lebon ;
- Extension des ateliers municipaux ;
- Une tranche d'entretien de voirie.

De plus, nous affinons le projet d'aménagement à côté du groupe scolaire, avec stationnement et terrain multisport, l'appel d'offre sera lancé avant la fin de l'année pour une réalisation au printemps.

Jean-Yves MARIN.

Fleurissement de nos villages

Et si vous deveniez acteur pour des villages fleuris...



Nous souhaitons mettre en place une campagne de **fleurissement participatif**. Le but est de créer et réunir **des bénévoles** pour qu'ensemble nous élaborions des projets d'embellissements ou tout simplement pour participer à la mise en place des végétaux et à leur entretien. Si vous êtes intéressé à venir partager ce moment **d'entraide et de convivialité**, vous pouvez communiquer vos coordonnées en mairie et nous vous contacterons pour assister à notre 1^{ère} réunion.

Fleurissement votre...

Un peu de civisme

ATTENTION POUR SORTIR LES POUBELLES AU BON MOMENT LISEZ CECI ! :

Les déchets produits au quotidien par un ménage (ordures ménagères de type déchets alimentaires, emballages, bouteilles,...) doivent être triés et présentés à la collecte selon les conditions définies par arrêté municipal. **Ces déchets ménagers sont collectés une fois par semaine tous les lundis, le matin de bonne heure.**

Il est donc **interdit** d'abandonner ses sacs poubelles sur le trottoir en dehors du jour et créneau horaire autorisé, **sous peine d'être verbalisé d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.** **Merci pour votre respect.**

Aide aux animaux

Coordonnées utiles

ANIMAL PERDU OU TROUVE

- l'I-Cad au **08 10 778 778**

- Site www.i-cad.fr

- Application www.filalapat.fr

MALTRAITANCE SUR UN ANIMAL

- Fondation Assistance Aux Animaux : 01 39 49 18 18 ou contact@fondationassistanceauxanimaux.org

- S.P.A Service Enquêtes : www.la-spa.fr

CHEVAUX, ANES,...MALTRAITES

- C.H.E.M : 01 69 19 72 24 ou sur le site de CHEM (signaler un équidé en détresse) ou chemparis@gmail.com

OISEAU BLESSE OU TOMBE DU NID Ligue pour la protection des Oiseaux (LPO) : **01 53 58 58 35**

ANIMAUX SAUVAGES : Contacter l'Office Français de la Biodiversité.



Le froid arrive...

Chaque année, au cours de la période de chauffe, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone.

La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, on a envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Le monoxyde de carbone, est souvent entendu sous le diminutif « CO ».

D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui brûlent du gaz, du bois, du charbon, de l'essence, du fuel ou de l'éthanol. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne fonctionnent pas correctement :

- cuisinière ;
- chaudière et chauffe-eau ;
- chauffage d'appoint non électrique ;
- poêle ;
- cheminée.

Ce gaz n'est pas produit par les appareils électriques

-Pour se protéger :

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée. Il existe aussi des détecteurs qui permettent d'éviter les accidents et de sauver des vies ! C'est un petit boîtier qui **détecte le monoxyde de carbone** il se fixe dans le logement pour analyser l'air ambiant de la maison, il émet aussitôt une sonnerie afin d'alerter les occupants.

En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson est en marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- ouvrez les fenêtres et les portes ;
- arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson ;
- sortez de chez vous.

Appelez les secours :

18 : Pompiers

15 : Samu

114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

Numéro d'urgence depuis un portable attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

D'autre part, si des appareils électriques restent constamment branchés dans votre garage attenant à votre habitation, nous vous conseillons d'y installer **aussi un détecteur de fumée** pour ainsi éviter le pire en cas de surchauffe.

L'Adjudant, Delphine Rosette.



Aides à la rénovation de logements

Un certain nombre de nos concitoyens ont déjà bénéficié d'aides à la rénovation pour travaux d'économies d'énergie, réhabilitation, mise en accessibilité de leur logement.

POURQUOI PAS VOUS ?
en 2020, n'hésitez pas à vous renseigner :

Agglomération Saint Dizier Der et Blaise
tél : 0325073142

Déchetterie : heures d'ouverture

Été (01/04 au 31/10) : Mardi et jeudi 14h- 18h

Mercredi : 9h-12h

Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Hiver (02/11 au 31/03) : Mardi et jeudi 14h-16h,

Samedi 10h-12h et 14h-16h.

Veillez bâcher vos remorques afin de ne pas semer à tous vents lors de votre passage et organiser votre chargement de manière à faciliter les transferts.

Pollution visuelle (et olfactive !)



Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

La Commune a mis en place des poubelles spécifiques à différents endroits du village.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros). **Des sacs spécifiques sont disponibles en Mairie**

Commerces et artisans

Dans le cadre de la mise à jour de notre site internet, nous souhaitons y faire paraître nos commerçants et artisans, 1^{ers} acteurs économiques de nos villages.

Pour cela, nous avons besoins de **vos coordonnées** (adresse-Téléphone-Mail-Site internet), avec la possibilité d'y joindre une photo de votre vitrine ou d'une carte de visite.

Si vous êtes intéressé, merci de nous transmettre ces informations par mail à :
commune.eclaron-braucourt@wanadoo.fr

Géraldine et Delphine

- ❖ **Nouveaux habitants** : *il est fortement recommandé aux personnes qui viennent d'arriver sur la commune de se faire connaître auprès de la mairie ; par téléphone au 0325041162 ou par mail à commune.eclaron-braucourt@wanadoo.fr*
- ❖ **Permanences des villages associés** : *les dates de permanence des élus de Sainte-Livière et Braucourt sont en ligne sur notre site internet et les prochaines sont les suivantes (les élus sont également disponibles sur rendez-vous).*
 - ✓ Sainte-Livière – 10h00/12h00, les samedis 24/10 – 21/11 – 12/12/2020
- Permanence secrétariat tous les mardis 14h00-15h30
 - ✓ Braucourt – 14h00/15h30, les jeudis 15/10 – 19/11 – 17/12/2020
- ❖ **La Mairie d'Eclaron** *est ouverte les après-midis du lundi au vendredi inclus de 14h00 à 18h00 et le mercredi matin de 9h00 à 12h00*